

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du conseil d'établissement du 22 avril 2025, à 18 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Valérie Barbin, membre parent ;
Madame, Carolina Fernandez, membre parent ;
Monsieur Louis-Michel Jutras, membre parent
Monsieur Patrick Labrie ; membre parent ;
Madame Geneviève Labelle, membre parent ;
Madame Claire Desrosiers, enseignante ;
Madame Catherine Hamel, enseignante ;
Madame Andréanne Desjardins, enseignante ;
Madame Danielle Faucher ; enseignante ;
Madame Jacqueline Fournier, représentante du soutien ;
Madame Alexandra Lafontaine, directrice adjointe ;
Madame Sylvie Landry, directrice.

ÉGALEMENT PRÉSENTE, sur invitation du conseil pour le point 6.3, Madame Audrey
Tousignant-Maurice, membre parent ;

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Madame Barbin souhaite la bienvenue. Elle constate le quorum à 18h30.

2. Revue et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite par Carolina Fernandez et appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

CÉ-2024-2025-43

3. Revue et approbation du procès-verbal du 11 février 2025

Sur proposition dûment faite par Claire Desrosiers et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal du 11 février est accepté tel que proposé.

CÉ-2024-2025-44

4. Suivi à la dernière rencontre

Sylvie Landry mentionne le sondage sur le sentiment de sécurité à l'école, établi par la chaire de recherche sur la violence à l'école de l'Université de Montréal, qui se déroulera sous la supervision des techniciennes en éducation spécialisée dans les prochaines semaines.

5. Parole au public

Aucun membre du public n'étant présent, le conseil procède au point suivant.

6. Points de décision

6.1. Prise en charge du rôle de secrétaire au CÉ, décision

Sylvie Landry informe les membres du conseil que madame Julie Péloquin, secrétaire d'école à De Montarville, assumera dorénavant le rôle de secrétaire au CÉ.

Sur proposition dûment faite par Sylvie Landry et appuyée à l'unanimité, le rôle de secrétaire du CÉ sera attribué à madame Julie Péloquin.

CÉ-2024-2025-45

6.2. Règles de sécurité, adoption

Madame Alexandra Lafontaine mentionne les changements apportés au guide du civisme par le comité, faits à la suite d'un sondage du comité auprès de l'équipe-école pour avoir l'adhésion de tous et recueillir leurs commentaires.

- 1- Dernière phrase de la page 1, un lien a été fait avec le plan de lutte : « S'il advient que les gestes soient de la violence physique, verbale, à caractère sexuel ou de l'intimidation, nous nous référerons alors au plan de lutte ».
- 2- La structure de la règle 2 du Mont Respect a été modifiée pour « Je maintiens propres les espaces que j'utilise et je prends soin du matériel ».
- 3- Dans le Mont Sécurité, retrait de la séquence « et celle des autres » à la fin de la phrase « pour préserver ma santé ».
- 4- Dans le Mont Engagement, modification à la règle 2 qui devient « Je collabore avec les adultes en adoptant une attitude respectueuse et sans argumenter ».

Madame Lafontaine fait également mention d'un libellé dans « Le petit guide de Montarville » au sujet des téléphones cellulaires et des montres intelligentes, qui sera amené à être modifié. Madame Landry indique qu'elle doit attendre le libellé officiel du gouvernement avant de le présenter au CÉ.

Sylvie Landry souligne le bon travail du comité sur la mise à jour du guide, adapté selon les situations vécues à l'école, et précise que notre rôle est d'enseigner le respect et les bonnes attitudes à avoir.

Valérie Barbin souligne également le très bon travail qui est fait d'année en année. Une mention de bravo est faite pour le travail clair et bien réfléchi fait par les membres du comité du civisme, qui ne reste pas dans le statu quo, et va vers le soutien au comportement positif.

Sur proposition dûment faite par Danielle Faucher et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'approuver le guide du civisme tel que présenté.

CÉ-2024-2025-46

6.3. Prêt de la cour pour l'Association des Parents Montarvillois, décision

Valérie Barbin invite madame Audrey Tousignant-Maurice à présenter le projet.

Celle-ci explique que la danse de fin d'année sera organisée par l'Association des Parents Montarillois, qui s'est assurée d'avoir tout ce qui devait être acquis comme permis et assurances. La date de l'événement sera le vendredi 30 mai, remise au jeudi 5 juin en cas de météo non favorable, et la soirée se déroulera sous le thème « Fiesta mexicaine ».

Sur questionnement de madame Jacqueline Fournier, madame Tousignant-Maurice explique qu'un montant autour de 2800\$ sera utilisé pour les différents permis devant être obtenus et autres équipement à payer, et que 25% des profits seront remis à l'école pour l'achat de crème glacée pour les élèves en fin d'année. Un autre 25% sera versé à l'organisme GymnO, qui est en adéquation avec la vocation de l'école en offrant des activités adaptées pour les jeunes avec des difficultés d'apprentissage.

Madame Tousignant-Maurice confirme également que la vente des billets se fera les 13 et 21 mai à l'entrée du service de garde, ainsi que sur place la journée même de l'événement.

Il est également souligné que le service de garde n'utilisera pas la cour du haut après les classes afin de laisser les organisateurs préparer la danse.

Valérie Barbin demande pourquoi l'événement doit passer au CÉ.

Sylvie Landry souligne que l'OPP, ne s'étant pas présenté à l'assemblée générale en début d'année, n'a pas d'existence légale. La direction doit donc mettre au courant le CÉ qu'il y aura location des locaux par un tiers pour un événement auquel un prix d'entrée et des profits seront recueillis par la vente de billets, de boissons et de nourriture.

Elle précise également que certains cadres légaux doivent être respectés.

Monsieur Jutras demande quelles parties intérieures de l'école seront prêtées, supposant que c'est le cas étant donné qu'un gardien de sécurité sera requis. Madame Landry confirme que seuls l'auditorium, ainsi que les toilettes et la cuisine s'y trouvant, seront accessibles aux organisateurs et aux participants.

Madame Geneviève Labelle souligne que la maison des jeunes organise aussi une danse les derniers vendredis du mois, et que si c'est le 30 mai, il y aura une compétition avec leur événement, qui cible la même clientèle, soit les 8 à 12 ans. Madame Tousignant-Maurice espère que leur événement sera privilégié, étant donné qu'elle n'est pas organisée à chaque mois, comme c'est le cas pour celui de la Maison des jeunes.

Madame Valérie Barbin demande si les billets seront offerts à tous les habitants de Saint-Bruno ou si ce ne sera que pour les élèves de l'école de Montarville. Madame Tousignant-Maurice explique que comme par le passé, les parents et élèves pourront acheter des billets pour des amis ou des membres de leur famille mais qu'il n'y aura pas d'invitation officielle à l'extérieur de l'école De Montarville.

Sylvie Landry souligne que des enseignants ont manifesté le souhait que ce type d'activité se déroule plutôt sur les heures de classe, car en soirée, cela ressemble plus à une fête de quartier, et qu'il y a moins d'échanges entre parents et enseignants.

Valérie Barbin remercie Audrey Tousignant-Maurice pour sa présence, cette dernière quitte la réunion.

6.4. Fonds à destination spéciale (reliquat), décision

Madame Landry rappelle à l'assemblée qu'une résolution antérieure établissait que le reliquat pourrait être utilisé pour payer certains frais de famille dans le besoin, et que le conseil avait accepté précédemment qu'un budget d'environ 500\$ soit engagé pour payer les repas traiteur d'une élève ayant le profil requis.

Elle propose que les frais scolaires d'élèves issus d'une même famille soient payés avec ce fonds, et qu'une discussion a eu lieu avec la mère de cette fratrie pour en discuter.

Claire Desrosiers demande si des critères ne devraient pas être établis pour l'utilisation de ce fonds. Madame Landry souligne qu'ils ont déjà été établis lors d'un précédent CÉ et que cette famille a le profil requis. Elle rappelle au conseil qu'un montant de 4960\$ a été déposé en début d'année dans ce compte, et qu'avec cette nouvelle dépense ajoutée aux frais déjà engagés, le solde en serait maintenant autour de 4000\$.

Madame Landry indique qu'il y aura toujours des familles dans le besoin et que des programmes extérieurs existent déjà, mais qu'avec le reliquat actuel que l'école possède, nous serons en mesure d'aider plusieurs familles avant d'avoir écoulé cette somme.

Sur proposition dûment faite par Catherine Hamel et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter que les frais scolaires des élèves mentionnés soient payés avec le reliquat.

CÉ-2024-2025-47

7. Points d'information et de discussion

7.1. Critères de sélection de la direction d'établissement 2025-2026 (CÉ-2024-2025-48), information ;

Valérie Barbin souligne que les critères de sélection de la direction d'établissement 2025-2026 ont été adoptés par courriel avec les membres du CÉ. Madame Barbin considère qu'en l'absence de réponses ou d'objections, le point est adopté.

CÉ-2024-2025-48

7.2. La Grande course, information

Catherine Hamel mentionne le retour de " La Grande course " et explique les détails entourant l'événement. Elle souligne la participation de bénévoles recueillis à partir de la banque de noms que la direction a établie à l'automne, ainsi que de la collaboration de la Ville de Saint-Bruno. Elle souligne également le désir des organisateurs de refaire annuellement cet événement.

Madame Barbin souligne l'appréciation de plusieurs parents sur le Forms qui a été envoyé à l'automne pour recruter de nouveaux bénévoles.

Madame Landry souligne le travail exceptionnel de madame Hamel pour l'élaboration de cette activité, et fait mention sur le travail des enseignantes et de la responsable du service de garde relativement aux idées d'activités.

7.3. Clinique de vaccination

La clinique de vaccination s'est très bien déroulée et la présence de nouveaux bénévoles a été très appréciée de tous. Madame Jacqueline Fournier et madame Valérie Barbin soulignent qu'elles ont reçu des commentaires très positifs des parents bénévoles, qui ont apprécié être appelés.

7.4. Projet éducatif-plan d'action, présentation

Madame Landry présente le plan d'action, qui fait état des moyens qui seront pris pour atteindre les cibles du projet éducatif établi l'année dernière, basé sur nos vulnérabilités par rapport à la réussite de nos élèves en lecture, écriture et mathématique, et valable jusqu'en 2027.

Le plan d'action a été établi par le comité pédagogique, soit Alexandra Lafontaine, Catherine Lussier, Catherine Boissy, Chantal Beauchamp, Danny Gilbert et Sophie Maheux. Il a été présenté à l'assemblée générale des enseignants et la réception de celui-ci a été positive.

Il est également précisé par madame Landry que le plan peut être amené à être modifié d'année en année si nous jugeons que les moyens établis peuvent être améliorés, contrairement au projet éducatif qui lui ne peut être modifié.

Elle explique en détail les composantes principales du plan d'action entourant la réussite de l'élève, qui sont :

- 1- les pratiques pédagogiques prometteuses ;
- 2- les approches collaboratives et les pratiques de gestion ;
- 3- le climat scolaire.

Des rencontres cycles ont été faites par la direction. Le plan d'action s'échelonne sur 4 ans à compter de l'année scolaire 2023-2024.

Une discussion a lieu également sur les programmes « Moozoom » et « Hors-pistes », très appréciés par les enseignants et les parents.

7.5. Organisation scolaire, information

Madame Landry présente les chiffres reçus de l'organisation scolaire. Elle souligne le travail ardu qui a été fait pour obtenir 4 groupes en 6^e année, étant donné les cas particulièrement difficiles que nous avons cette année en 5^e année. Elle souligne qu'une baisse de fréquentation est prévue.

Madame Landry confirme au conseil que les groupes pour l'année scolaire 2025-2026 seront établis comme suit :

- Préscolaire : 4 classes
- 1^{ière} année : 3 classes
- 2^e année : 4 classes
- 3^e année : 3 classes
- 4^e année : 4 classes
- 5^e année : 4 classes
- 6^e année : 4 classes
-

8. Parole à la représentante du soutien

Madame Jacqueline Fournier informe le conseil que la députée de Marie-Victorin a souligné à l'Assemblée nationale la collaboration d'une école de Saint-Bruno envers la Grande Vente à Zéro dollar, à qui nous envoyons depuis l'automne dernier les objets perdus non réclamés.

Elle confirme également que le jardin communautaire sera à nouveau fait cette année.

9. Parole aux membres du conseil d'établissement

Madame Desrosiers mentionne l'excellent travail du comité vert et de la brigade verte. Elle présente Bruno, la nouvelle mascotte du comité vert, qui a été choisi à la suite d'un concours organisé dans l'école, et souligne que le cercle des fermières fabriquera un toutou à son effigie.

10. Parole au public

Aucun membre du public n'étant présent, le conseil procède au point suivant.

11. Parole à la direction

Madame Sylvie Landry souligne l'équipe extraordinaire de l'école et le vent de changement qu'elle sent. Elle fait mention de l'esprit de vouloir former une seule grande équipe, regroupant tous les enseignants et le personnel de soutien et du service de garde.

Madame Barbin souligne que la vision de la présente direction fait la différence dans l'ambiance générale à l'école.

12. Correspondance

Aucune correspondance n'étant soumise, le conseil procède au point suivant.

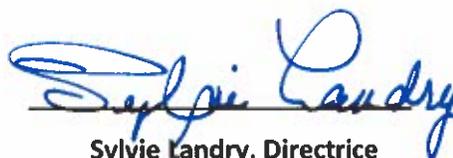
13. Levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Valérie Barbin déclare la levée de la séance à 20h25.

CE-2024-2025-49



Valérie Barbin, Présidente



Sylvie Landry, Directrice